

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Décisions de la section disciplinaire de l'Université de Lorraine dans le cadre de propos racistes, xénophobes et homophobes tenus par des étudiants fin 2021

La section disciplinaire de l'Université de Lorraine a rendu récemment sa décision dans le jugement de l'affaire relative au harcèlement et aux propos discriminatoires à caractère raciste, xénophobe et homophobe tenus par des étudiants de l'Université de Lorraine sur le réseau Discord et au sein de l'établissement fin 2021. Huit étudiants étaient mis en cause. La section disciplinaire a prononcé des sanctions de deux ans d'exclusion (dont 1 an avec sursis) à l'encontre de deux d'entre eux et d'un an d'exclusion (dont 6 mois avec sursis) à l'encontre de trois autres personnes poursuivies ; les 3 dernières ayant été acquittées, les faits leur étant reprochés n'ayant pas été établis.

Cette décision de la section disciplinaire rappelle que de tels propos ne peuvent être tolérés au sein de l'université, laquelle contribue selon le code de l'éducation « à la lutte contre les discriminations », « à la construction d'une société inclusive [...] sans distinction d'origine, de milieu social et de condition de santé » et « promeut des valeurs d'éthiques, de responsabilité et d'exemplarité ».

En qualité de garante du respect de la loi et des principes républicains, l'Université de Lorraine porte depuis le début de cette affaire un regard très attentif à l'évolution de cette situation. Malgré les difficultés rencontrées pour lever le doute sur l'identité des auteurs présumés, équipe pédagogique, référents Égalité-Diversité-Inclusion (EDI) et présidence de l'Université de Lorraine ont activé les dispositifs *ad hoc* et mis en œuvre toutes les actions et mesures juridiques mobilisables dans le respect des dispositions légales relatives à la présomption d'innocence, à la protection des victimes et à la liberté d'expression.

L'université est un lieu de vie, d'étude et de travail, un espace de passage et de brassage. L'université est aussi un environnement au sein duquel la liberté d'expression est reconnue et défendue. Cette réalité ne doit cependant, et en aucun cas, contrevenir au respect de la loi et des valeurs républicaines.

« Pour ces raisons, nous ne tolérons aucune manifestation de haine et luttons sans relâche contre toutes les formes de discriminations. Cela se traduit par une politique résolument volontariste et la mise en place de dispositifs de signalement, de cellules EDI et d'actions de formation et de sensibilisation au sein de l'établissement que nous devons sans cesse améliorer pour répondre aux différents cas de figure et situations individuelles » précise Hélène Boulanger, présidente de l'Université de Lorraine.

Selon les informations dont dispose l'Université de Lorraine, une information judiciaire a par ailleurs été ouverte dans cette affaire au cours de l'année 2022. Elle a donné lieu à plusieurs mises en examen et l'Université de Lorraine en attend les conclusions.

### CONTACT PRESSE

Fanny Lienhardt  
fanny.lienhardt@univ-lorraine.fr  
06 75 04 85 65 / Twitter : @fanny\_lienhardt